



PANATHLON
WALLONIE-BRUXELLES

Convention d'adhésion pour les villes et communes A l'asbl Panathlon Wallonie-Bruxelles

COORDONNEES

Dénomination de votre ville/ commune :

Ville de Charleroi, immatriculée à la BCE sous le numéro d'entreprise 0207.310.774, représentée par son Collège Communal, en la personne de Monsieur Paul MAGNETTE, Bourgmestre, assisté de Monsieur Lahssen MAZOUZ, Directeur général, agissant en vertu d'une décision du Conseil communal du

Adresse : **Place Charles II 14-15 à 6000 Charleroi**

Nom et Prénom de la personne de contact: :

Najia SAKHI

Fonction dans l'entité : Chef de projet – Direction de l'Animation Urbaine

Numéro de téléphone / GSM : **071/86.22.60**

Adresse mail :: najia.sakhi@charleroi.be

Coordonnées complètes de facturation :

Ville de Charleroi - Direction Financière – Zoning 4^{ème} rue, 21 – 6040 JUMET factures@charleroi.be

La Ville s'engage à régler la cotisation annuelle de soutien et ce, dès réception de la déclaration de créance (envoyée à la date anniversaire de la signature de la convention), en mentionnant en communication « cotisation Panathlon + année + Dénomination de l'entité »

⇒ Le montant de la cotisation d'adhésion est déterminé de la façon suivante :

- 421 € pour les Villes et Communes comptant moins de 20.000 habitants,
- 0,021 € / habitant pour les Villes et Communes comptant entre 20.001 et 50.000 habitants (1.000€ au max),
- 0,016 € / habitant + 250€ pour les Villes et Communes comptant entre 50.001 et 100.000 habitants (1.750 € au max),
- 1.982€ pour les Villes et Communes comptant plus de 100.000 habitants

(Ce montant sera indexé à chaque renouvellement de convention)

DATE :

SIGNATURE :

Merci de renvoyer ce coupon dûment complété à Kathleen Monseu (kathleen@panathlon.be) ASBL Panathlon Wallonie-Bruxelles – 5 avenue du Col Vert – 1170 Bruxelles – Belgique Tél : 02/423.51.74

Par cette adhésion, votre entité marque son soutien moral au Panathlon et devient « Ambassadeur du Fair Play ».

Et rejoint de fait le réseau des membres du Panathlon dynamisé par l'engagement de chacun pour la promotion et la diffusion des valeurs du Sport Fair Play.

CETTE ADHESION VOUS DONNE DROIT A :

- 2 banderoles en feutrine « Le Fair Play est un Sport » ;
- 1 témoin « Relais du Panathlon » ;
- l'ensemble des outils informatiques créés par le Panathlon (chartes, affiches, cahiers éducatifs, Mémoire, Déclaration, etc) ;
- un accompagnement dans la mise en œuvre d'actions de promotion du fair-play ;
- des invitations pour les grands événements Panathlon (dont la grande soirée de remise des Panathlon Fair Play Awards) ;
- 1 voix à l'Assemblée générale annuelle ;
- la présence d'un représentant du Panathlon (en fonction des possibilités d'agenda) lors de vos événements (cérémonies de remise de prix, célébrations, par ex) ;
- la diffusion de vos informations relatives au Sport fair-play au sein du réseau Panathlon ;
- des informations concernant les activités de l'association, et de ce réseau.

VOTRE ENGAGEMENT AU SEIN DE CE RESEAU SE BASE SUR :

- **La mise en œuvre d'un programme triennal défini avec le Panathlon lors d'une prochaine rencontre de travail qui sera organisée pour fixer le programme d'actions à venir**, et intégrant :
 - La réalisation d'actions de promotion du fair-play
 - Sur base de votre programme : dans ce cas, le Panathlon peut y apporter un complément sur base de son expertise
 - Sur base des actions et outils Panathlon proposés gratuitement ou à prix coûtant (cfr liste ci-dessous)
 - La mise en valeur et la communication de ce partenariat avec le Panathlon
 - Par le biais de vos outils d'information et de communication
 - Par la diffusion de ce partenariat dans votre propre réseau

Toute l'équipe du Panathlon Wallonie-Bruxelles se tient bien entendu à votre entière disposition.

ACTIONS ET OUTILS PANATHLON

Axe Sport

- Concours/ réalisation de banderoles pour que chaque club crée son propre tifo
Pour inciter tous les acteurs d'un club à développer un esprit plus positif encore
 - ⇒ Sans frais pour votre entité
 - ⇒ Chaque club se charge de produire sa banderole
- Passage du relais de club en club
Pour développer une dynamique fair-play entre tous les clubs de l'entité
 - ⇒ Sans frais pour votre entité
 - ⇒ Le Panathlon vous fournit le relais (comme précisé ci-dessus)
- Habillage des infrastructures/ Inauguration d'un lieu
Pour inscrire durablement la notion de fair-play dans un lieu sportif
 - ⇒ A votre charge : les frais de production des 'décorations' souhaitées (banderoles personnalisées, panneaux photos, panneaux textes etc)
- Défilé des clubs
Pour démontrer la dynamique et le bon esprit de la vie sportive locale
 - ⇒ Sans frais pour votre entité si chaque club possède déjà son propre drapeau
 - ⇒ A votre charge : les frais de production des drapeaux le cas échéant
- Remise d'un prix du Fair Play lors de vos mérites sportifs
Pour redonner une valeur au fair-play (au même titre que tout autre résultat sportif)
 - ⇒ Sans frais pour votre entité
 - ⇒ Le Panathlon vous fournit le relais pour le lauréat du Prix du Fair Play
 - ⇒ Toutes vos candidatures entrent en lice pour les Panathlon Fair Play Awards annuels
- Présence d'une personnalité/ ambassadeur lors d'une de vos conférences
Pour replacer le fair-play au centre des débats
 - ⇒ Sans frais pour votre entité

Axe Education:

- Matinée « Sportez-vous bien »
Pour réintégrer l'éducation au fair-play dans la formation scolaire des jeunes
 - ⇒ A votre charge : les frais de production de goodies souhaités (badges, bracelets)
 - ⇒ A charge de l'école : la mise à disposition de locaux et la participation du professeur d'EP
- Inauguration de « Cours de récré du Fair-Play » dans chacune des écoles
Pour inscrire durablement la notion de fair-play dans les infrastructures scolaires
 - ⇒ A votre charge : les frais de production de la plaque

- Ciné Fair-Play

Pour sensibiliser les jeunes au fair-play par l'image

- ⇒ A votre charge : la mise à disposition d'une salle avec facilités techniques (écran, projecteur, son, micro)
- ⇒ A votre charge : le transport des enfants aller-retour si le ciné fair-play n'est pas organisé à l'école mais dans une salle extérieure (Centre culturel par exemple).

- Animation Fair-Play lors des Journées blanches

Pour compléter l'activité ludique/ sportive par une touche fair-play

- ⇒ A votre charge : les frais de production de goodies souhaités (badges, bracelets)
- ⇒ Dans le cas d'une multiplication des animations (demi-journée) assurées par le Panathlon Wallonie-Bruxelles dans les écoles et les clubs sportifs, la Ville prendra en charge le remboursement d'un forfait de 100€ par demi-journée d'animation (comprenant les frais de déplacements et la prestation). Et ce, à partir de la 5e demi-journée d'animation réalisée. Sauf si ces animations supplémentaires sont réalisées par du personnel communal.

Axe Citoyenneté

- L'exposition photo « L'Esprit du Sport »

Pour habiller temporairement vos espaces par les plus beaux gestes fair-play de l'histoire du sport

- ⇒ Pas de droits de photo à votre charge
- ⇒ A votre charge :
 - le transport, montage, démontage (et éventuellement entreposage) du matériel (sur base d'un cahier des charges)
 - organisation d'un petit vernissage (sur base d'un cahier des charges)

- Inauguration d'un lieu du fair-play

Pour inscrire durablement la notion de fair-play dans l'espace citoyen

- ⇒ A votre charge : les frais de production de la plaque

Participation de votre commune aux actions structurelles du Panathlon

- Le concours d'arts graphiques

Pour permettre à chacune et chacun de s'exprimer sur la notion de fair-play dans le sport

- ⇒ Sans frais pour votre entité

- Les Journées du Fair Play

Pour rassembler un maximum de citoyens autour du message « Le Fair Play est un Sport »

- ⇒ Sans frais pour votre entité

- Les 1.000 kms du Fair Play

Pour un réel engagement partagé en faveur d'un sport plus fair-play

⇒ Sans frais pour votre entité

Prise en charge par la Ville

Dans le cas d'une multiplication des animations (demi-journée) assurées par le Panathlon Wallonie-Bruxelles dans les écoles et les clubs sportifs, la Ville prendra en charge le remboursement d'un forfait de 100€ par demi-journée d'animation (comprenant les frais de déplacements et la prestation). Et ce, à partir de la 5e demi-journée d'animation réalisée. Sauf si ces animations supplémentaires sont réalisées par du personnel communal.

Obligation de l'ASBL en cas d'activités dans les écoles

Avant la mise en œuvre d'actions organisées dans les écoles, les intervenants devront produire préalablement des extraits de casiers judiciaires (formulaire II).

Durée de la convention

Cette convention est signée pour une période minimum de 3 ans courant à partir de la date de la signature. Au-delà de cette période, l'engagement de votre institution sera renouvelé tacitement chaque année. L'arrêt de l'adhésion devra être notifié par l'envoi d'un recommandé, endéans le premier semestre de l'année en cours, à l'adresse 5, avenue du Col Vert à 1170 Bruxelles.

Résiliation

Les parties conservent en tout temps la possibilité de se retirer de la convention d'adhésion moyennant le respect d'un délai d'un mois avec notification par lettre recommandée.

La convention prend alors fin au 31 décembre de l'année de résiliation anticipée et la cotisation reste due pour l'année entamée.

Litiges

En cas de litige, les parties veilleront à trouver une solution amiable. À défaut, les Tribunaux de l'arrondissement judiciaire du Hainaut division de Charleroi sont seuls compétents.

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux. Chacune des Parties ayant reçu un exemplaire original.

Pour La Ville

Le Directeur général
Lahssen MAZOUZ
Le/..../...

Le Bourgmestre
Paul MAGNETTE
Le/..../....

Pour l'ASBL

Le Président
Philippe HOUSIAUX,
Le...../...../.....